



Règlement de consultation

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

PRESTATION DE BLANCHISSERIE

Lot 1 : linge plat loué

Lot 2 : linge des résidents et de l'Ehpad

CCAS de Grenade sur l'Adour

EHPAD de Coujon

17 avenue d'Hesingue

40270 GRENADE SUR L'ADOUR

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 30 septembre – 16h00

SOMMAIRE

- 1 - Objet et étendue de la consultation
 - 1.1 - Objet.
 - 1.2 - Mode de passation
 - 1.3 - Type et forme de contrat
 - 1.4 - Décomposition de la consultation
 - 1.5 - Nomenclature
 - 1.6 - Renouvellement
- 2 - Conditions de la consultation
 - 2.1 - Délai de validité des offres
 - 2.2 - Forme juridique du groupement
 - 2.3 - Variantes
 - 2.4 - Développement durable
- 3 - Conditions relatives au contrat
 - 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution
 - 3.2 - Confidentialité et mesures de sécurité
- 4 - Contenu du dossier de consultation
- 5 - Présentation des candidatures et des offres
 - 5.1 - Documents à produire
- 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 6.1 - Transmission électronique
- 7 - Examen des candidatures et des offres
 - 7.1 - Sélection des candidatures
 - 7.2 - Attribution des accords-cadres
 - 7.3 - Négociation
 - 7.4 - Suite à donner à la consultation
- 8 - Renseignements complémentaires
 - 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact
 - 8.2 - Voies et délais de recours

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

PRESTATION DE BLANCHISSERIE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est le Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 1°, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique.

1.4 - Décomposition de la consultation

La consultation est décomposée en deux lots :

Lot 1 : linge plat loué

Maxi : 100 000 € HT

Lot 2 : linge appartenant aux résidents et à l'Ehpad

Maxi : 80 000 € HT

L'accord-cadre peut être attribué à deux opérateurs économiques.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
98310000-9	Services de blanchisserie et de nettoyage à sec
98311000-6	Services de ramassage de linge
98312000-3	Services de nettoyage de textile

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont les détails sont indiqués dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Les engagements du candidat dans le cadre du mémoire deviendront contractuels à la notification de l'accord-cadre.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période de 2 ans ferme à compter de la date du 1er janvier 2027.

L'exécution des prestations débutera à compter du 1er janvier 2027.

Les marchés s'achèveront le 31 décembre 2029.

3.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)

- Le bordereau de prix valant devis estimatif

Ainsi que les pièces générales régissant le présent marché

- Le CCAG FCS – cahier des clauses administratives générales des marchés de fournitures courantes et de services
- Le code de la commande publique

Modifications et compléments au DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Retrait du dossier

Conformément à l'article L.3122-4 du Code de la Commande Publique, les candidats doivent obligatoirement télécharger le dossier de consultation via la plateforme de téléchargement : <https://demat-ampa.fr>. Le dossier de consultation n'est pas disponible sous format papier.

Toute modification du dossier de consultation fera l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été renseignée lors du téléchargement du dossier. Les candidats sont donc invités à vérifier régulièrement les messages reçus sur ladite adresse email.

La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142.4, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande publique

Renseignements concernant la capacité juridique, économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
----------	-----------

Formulaire DC1 (lettre de candidature) daté et signé par une personne ayant autorité pour engager le candidat ou le groupement de candidats, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants	Oui
Formulaire DC2 (déclaration du candidat) daté et signé par une personne ayant autorité pour engager le candidat ou le groupement de candidats	Oui
OU Le Document Unique de Marché Européen (DUME) en lieu et place des DC1 et DC2	
Déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L 2141-1 à L 2141-11 du Code de la Commande Publique	Non
Certificat attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année 2026	Non
Extrait K-Bis de moins de 6 (six) mois	Non
Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour	Non
Le cas échéant, la liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche et le type et le numéro de l'autorisation de travail	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les prestations objet du présent contrat, réalisées au cours des trois dernières années	Non
Copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Pouvoir ou délégation de signature au nom de la personne habilitée à engager la société	Non

Pièces de l'offre à fournir :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant DQE
- Le mémoire technique permettant de répondre aux points 2 et 3 de l'article 7.2 du présent RC

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Transmission électronique

Les offres devront être remises par voie électronique exclusivement via un dépôt sur la plateforme <https://demat-ampa.fr>.

Pour ce faire, l'entreprise doit d'assurer de répondre aux prérequis techniques de ladite plateforme. Si le candidat adresse plusieurs offres dématérialisées pour un lot, seule la dernière offre reçue dans les conditions du présent règlement sera examinée

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de consultation.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un logiciel anti-virus avant envoi.

La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde de ses plis remis dans un premier temps par voie électronique.

Cette copie de sauvegarde sous format papier ou tout support physique électronique (CD, clé USB...) sera adressée dans les délais impartis pour la remise des offres et sera identifiée comme copie de sauvegarde afin qu'elle soit placée sous pli scellé et ouverte uniquement dans les cas suivants :

- si un programme informatique malveillant a été détecté
- si la candidature ou l'offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante :

CCAS de Grenade sur l'Adour
EHPAD de Coujon
17 avenue d'Hesingue
40270 GRENADE SUR L'ADOUR

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

et portera les mentions suivantes :

« PRESTATION DE BLANCHISSERIE
Lot 1 : linge plat loué
Lot 2 : linge appartenant aux résidents et à l'Ehpad

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE »

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents est préconisée mais n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique pourra faire l'objet d'une signature électronique ou manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte :

Mercredi 30 septembre – 16h00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

Critères et pondération

- 1- Prix des prestations – Note sur 10 pondérée à 60%
- 2- Organisation mise en œuvre pour assurer la prestation - Note sur 10 pondérée à 30%
 - Pour le lot 1 : est attendu une page A4 recto verso maximum présentant la méthodologie pour garantir les délais de récupération et de retour du linge, le respect des matières, formats et conditionnements des linges
 - Pour le lot 2 : est attendu une page A4 recto verso maximum présentant la méthodologie pour la garantir la traçabilité, les délais d'enlèvement et retour du linge, la présentation des armoires, rack de conditionnement.
- 3- Développement durable – respect de l'environnement – Note sur 10 pondérée à 10%
 - est attendu une page A4 recto verso maximum, pour les 2 lots présentant :
 - les modalités pour limiter la consommation de produits, d'eau et d'énergie
 - les modalités pour réduire les nuisances

La note globale de l'offre sera calculée en cumulant, pour chaque candidat, les notes obtenues sur les 3 critères. Ce cumul permettra au pouvoir adjudicateur d'établir un classement des offres (par ordre décroissant).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Négociation

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis les 2 meilleures offres à l'issue de la première notation effectuée selon les critères énoncés ci-dessus.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (prix, délai de livraison, etc.) et pourra être effectuée par tout moyen (mail, courrier, rencontre, etc.).

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres irrégulières ou inacceptables, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses, pourront également faire l'objet de négociations, à l'occasion desquelles ces offres pourront devenir régulières ou acceptables.

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant le présent marché, les candidats devront faire parvenir en temps utiles et au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite via la plateforme :

<https://demat-ampa.fr>

L'acheteur s'engage à fournir une réponse écrite à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation, au moins 6 jours avant la date limite de dépôt des offres.

Les candidats sont invités à consulter régulièrement leurs messages sur la plateforme pour prendre connaissance des éventuelles réponses ou compléments apportés au dossier de consultation.

8.2 - Voies et délais de recours

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau

50 Cr Lyautey

64010 Pau

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.